

Déclaration liminaire CTSD 13/04/15



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Après une première séance fleuve d'une dizaine d'heures dans un contexte de forte mobilisation des personnels et des parents d'élèves, la carte scolaire fait l'objet de la réunion d'un deuxième CTSD en dix jours. C'est une situation inédite dans les Alpes-Maritimes. Suite au rejet unanime de votre projet initial par les élu-e-s du personnel, une évolution significative est nécessaire tant du point de vue du dialogue social que de celui des mesures annoncées.

Le SNUipp-FSU vous demande solennellement de rétablir des conditions décentes et efficaces de la consultation des élue-s- du personnel : diffusion en amont (au moins une semaine) d'un document exploitable sous forme de tableur avec présentation des écoles par typologie (procédure garantissant une meilleure prise en compte de la nécessaire équité départementale), organisation d'un GT en présence des IEN permettant une confrontation des éléments quantitatifs et qualitatifs disponibles, éventuel travail de vérification mené en amont du CTSD dont les discussions doivent pouvoir être consacrées à l'orientation générale du projet et à quelques situations à arbitrer.

Le SNUipp-FSU déplore par ailleurs que vous n'ayez pas reçu en audience les écoles qui en avaient fait la demande.

Concernant le projet 2015, une trop grande incertitude pèse sur les moyens engagés pour l'allègement de service en REP+ et l'amélioration du régime de décharge des directions de 3 classes et d'élémentaires à 9 classes. Nous souhaitons un chiffrage rigoureux de ces mesures en ouverture de séance, permettant d'évaluer précisément les moyens prélevés sur la dotation globale des 27 postes. Le SNUipp-FSU a établi un bilan contradictoire qu'il entend confronter aux éléments que vous devez mettre à notre disposition pour rendre un projet de carte scolaire en toute transparence.

De la même manière, nous avons fourni une importante contribution sur les opérations de fléchage/défléchage. Nous souhaitons que les modifications apportées au projet initial soient consignées dans un nouveau document travail. Même si nous admettons que les délais étaient contraints, il aurait été souhaitable qu'un tel document nous soit adressé en amont du CTSD.

Concernant les mesures elles-mêmes, le SNUipp-FSU porte les exigences suivantes :

+ Nécessaire prise en compte des priorités ministérielles affichées en matière d'Education Prioritaire : la progression démographique à l'Ariane doit être prise en compte ainsi que les nouvelles entrées dans l'Education Prioritaire et le maintien des moyens ASH et RASED dans ces secteurs défavorisés.

+ Moratoire pour les secteurs ruraux de l'arrière pays, en particulier la vallée de la Roya : aucune fermeture de classe ne doit pénaliser davantage ces territoires déjà fragilisés par un recul généralisé des services publics. L'ensemble de la communauté éducative de La Roya (enseignants, parents, élus) est fortement mobilisée pour vous le rappeler : 150 personnes sont actuellement rassemblées devant le rectorat pour défendre l'Ecole de la République. Le SNUipp-FSU vous demande de les entendre.

+ Abandon de toute mesure de fermeture de poste RASED ; les réseaux et ses missions auprès des élèves en grande difficulté scolaire ont été raffermissés par les conclusions ministérielles issues des chantiers métiers. Vous devez impérativement vous conformer à cette réorientation nationale qui se

traduit dans beaucoup de départements par la réimplantation de postes et de nouveaux départs en formation

+ Retour à une balance positive des mesures d'ouvertures et de fermetures : même amputée par les moyens à consacrer aux REP+ et aux décharges de direction, la dotation 2015 reste positive et doit se traduire par davantage d'ouvertures que de fermetures, ce qui implique une hausse significative du seuil de fermeture et une baisse concomitante du seuil d'ouverture. Par là même, le SNUipp-FSU rappelle son attachement au concept de seuil, seule garantie d'une carte scolaire équitable et transparente. Si la prise en compte du public scolaire accueilli est nécessaire, elle doit se traduire par l'étude de critères sociaux à l'échelle de l'école et du quartier et non à celle de la commune qui ne dit rien sur les grandes inégalités territoriales qui caractérisent notre département et en particulier sur la paupérisation (et parfois la ghettoïsation) croissante des centres villes. Les éléments d'analyse socio-économique doivent être impérativement portés à la connaissance des élue-s- du personnel.

+ Traduction des ouvertures conditionnelles en mesures réelles engageant des moyens, sans quoi les annonces n'ont aucun sens, ni pour les écoles qui ne peuvent préparer la rentrée pédagogique dans des conditions stabilisées, ni pour les personnels qui n'auront pas accès à ces nouveaux postes lors du mouvement à TD

+ Toute mesure de blocage doit s'accompagner d'un objectif chiffré assigné, conditionnant la levée ou la transformation du blocage en fermeture. Ces mesures doivent être revues en juin afin de privilégier la prise de décision en amont de la rentrée scolaire. Le SNUipp-FSU vous demande de renoncer aux éléments de langage présentant un blocage comme une mesure de protection des personnels. Un blocage maintenu jusqu'à la rentrée oblige une école à s'organiser provisoirement avec une classe de moins. Cette situation crée un grand inconfort dans l'organisation de la rentrée. Qu'il s'agisse de la répartition pédagogique, des commandes de matériel et supports pédagogiques, de l'information aux parents : tout est soumis à incertitude et empêche une rentrée sereine. Vous ne pouvez effacer par la rhétorique, la légitime inquiétude des personnels que vous devez au contraire prendre en compte à sa juste valeur.

+ Aucune fermeture ne doit être prononcée en septembre 2015 sans avoir fait l'objet d'une mesure annoncée avant la fin de l'année scolaire 2014/2015. La brutalité de fermetures « sèches » après la rentrée porte un trop grand préjudice aux élèves, aux familles et aux personnels. Les garanties départementales obtenues de ce point de vue depuis des années doivent être maintenues.

+ Enfin, la répartition de l'Aide administrative et le déploiement des moyens et personnels nécessaires à la scolarisation des élèves en situation de handicap relèvent des débats paritaires du CTSD. Malgré notre intervention lors de la séance du 04 avril, aucun document nécessaire à l'étude de la ventilation critériée de l'AADE ne nous a été communiqué. Nous dénonçons cette rétention d'informations et demandons qu'un GT se réunisse pour débattre de manière contradictoire de ce sujet avant des arbitrages attendus pour le CTSD de juin, en amont de la rentrée.

Sans réponse *in situ* aux demandes que nous formulons, les élu-e-s du SNUipp-FSU, majoritairement mandatés par la profession, n'auront d'autre choix que de s'opposer une nouvelle fois, y compris par l'action collective, à votre projet de carte scolaire.